

*Formation*

## **Droit international et régimes matrimoniaux**

**Jeudi 17 janvier 2019 > 14H00-17H00**

Pôle juridique et judiciaire, Place Pey Berland à Bordeaux, amphi Ellul

- *Nouveau droit international privé des régimes matrimoniaux, applicable à compter du 29 janvier 2019*
- *Cas pratiques autour du nouveau règlement européen*



**Intervenants :**

**Eric FONGARO**, professeur à l'université de Bordeaux, membre de l'institut de recherche en droit des affaires et du patrimoine / IRDAP

**Marion NADAUD**, docteur en droit et consultante, responsable du pôle droit international privé et européen au centre de recherches, d'information et de documentations notariales du sud-ouest / CRIDON

Jeudi 17 janvier 2019

## **Droit international et régimes matrimoniaux**

### **Objectifs de la formation**

Préparez-vous à l'entrée en application du nouveau règlement européen sur les régimes matrimoniaux, le 29 janvier 2019.

Dans un contexte d'internationalisation croissante des pratiques, ce règlement s'appliquera aux personnes mariées après le 29 janvier 2019 mais aura aussi une incidence pour les personnes mariées avant cette date. Il modifie largement les règles relatives à la compétence, à la loi applicable, ainsi qu'à la circulation des actes et des décisions.

### **14h Présentation générale du règlement**

Champs d'application

Règles de compétence juridictionnelle

Loi applicable

Circulation des actes authentiques et des décisions

### **14h45 Cas pratiques**

Les sujets des cas pratiques seront adressés par internet, avant la formation, aux praticiens inscrits, et seront traités en séance de façon interactive avec les intervenants. Un support pédagogique regroupant les textes, une bibliographie, et une trame powerpoint, sera transmis par voie électronique aux participants.

**Tarif pour les professionnels :**

100€ la demi-journée

Etudiants et enseignants-chercheurs : entrée libre, sur inscription

**Formation éligible à la formation continue  
des notaires, avocats et magistrats**

Inscription obligatoire : [irdap@u-bordeaux.fr](mailto:irdap@u-bordeaux.fr)